



## Conseil économique et social

Distr. générale  
24 octobre 2018  
Français  
Original : anglais

---

### Commission du développement social

#### Cinquante-septième session

11-21 février 2019

**Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social  
et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée  
générale : thème prioritaire : lutter contre les inégalités  
et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen des politiques  
budgétaires et salariales et des politiques de protection sociale**

### **Déclaration présentée par International Council on Social Welfare, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\***

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



## Déclaration

Le sujet que la Commission du développement social a choisi comme thème prioritaire de sa 57<sup>e</sup> session, « Lutter contre les inégalités et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen des politiques budgétaires et salariales et des politiques de protection sociale », revêt la plus haute importance eu égard à l'action collective et aux efforts spécifiques qui sont menés pour éliminer la pauvreté, réduire les inégalités et promouvoir l'inclusion sociale. Déterminant dans les discussions que tient la communauté internationale sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le débat amorcé par la Commission pourrait permettre de mieux établir les priorités en vue de trouver des solutions optimales pour répondre aux besoins particuliers des laissés-pour-compte du développement.

L'International Council on Social Welfare, qui est l'une des plus anciennes organisations non gouvernementales internationales et vient de célébrer ses 90 ans d'existence, est déterminé à appuyer les efforts de la Commission. La question des inégalités figure au rang des priorités de l'action concertée que mènent nos membres dans le cadre du programme mondial pour le travail social et le développement social que nous mettons actuellement en œuvre aux côtés d'organisations partenaires. Nous pensons qu'une perspective plus large des politiques sociales proposées par la Commission et la synthèse des enseignements tirés de la lutte contre les inégalités et l'exclusion sociale à l'échelle nationale pourraient permettre d'affiner les stratégies d'action dans ce domaine, d'élargir les possibilités et de rationaliser les dépenses publiques.

Il est impératif de s'attaquer au problème des inégalités, notamment à leurs facteurs structurels et à leurs dimensions multiples, qui peuvent faire de certains groupes sociaux, en particulier les plus vulnérables, des groupes systématiquement défavorisés. Les fortes inégalités ont compromis la stabilité macroéconomique et entravé la croissance durable. La réduction des inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre est l'une des priorités du Programme 2030. Sans s'attaquer aux inégalités, il est illusoire de prétendre réaliser l'inclusion sociale, les deux questions étant étroitement liées.

Pour mener l'action qui s'impose et garantir son efficacité, nous devons remonter à l'origine du problème en mettant en évidence les désavantages multiples qui créent des inégalités, notamment le faible niveau d'instruction, le peu de perspectives d'emploi, la discrimination sociale et l'absence de protection sociale effective, creusant les disparités de revenus. D'autres facteurs, notamment les situations de vulnérabilité dues à la mondialisation, touchent de manière disproportionnée les groupes sociaux marginalisés, réduisant leur résilience et leur capacité de résister à des infortunes telles que des chocs d'ordre économique ou environnemental. Pour les familles et les ménages les plus à risque, la survie au quotidien est le seul et unique objectif. Privées de ressources et de prestations sociales, ces personnes vivent dans une pauvreté chronique et ne peuvent faire face aux difficultés et à l'adversité. Compte tenu du caractère multidimensionnel des inégalités, les politiques visant à les éliminer devraient être elles aussi multidimensionnelles, prospectives et bien conçues. Elles devraient également être adaptées à la situation locale et dûment financées. Dans le cas contraire, l'objectif de ne pas faire de laissés-pour-compte risque de rester lettre morte.

Les données transnationales démontrent que les mesures prises pour lutter contre la pauvreté sont bien plus efficaces lorsque les fruits de la croissance économique sont répartis dans l'ensemble de la société. Il est indispensable, pour parvenir à une croissance inclusive et réduire les inégalités, de fusionner politiques macroéconomiques et politiques sociales, en accordant toute l'attention voulue aux

questions de répartition. Les obstacles sont souvent propres à chaque pays et tiennent à une multitude de facteurs, comme par exemple les disparités dans l'accroissement de la productivité liées aux inégalités régionales, les inégalités géographiques et sociales en ce qui concerne l'accès aux services (les difficultés d'accès aux services financiers, par exemple), la « dualité » du marché du travail liée aux inégalités entre les travailleurs du secteur structuré et ceux du secteur non structuré de l'économie, les travailleurs temporaires et les travailleurs permanents et les différentes communautés, et la mauvaise conception des politiques de redistribution budgétaire (Fonds monétaire international, *How to operationalize inequality issues in country work*, Washington D.C., juin 2018, p. 8 à 12). Outre les conséquences qu'il a sur la cohésion sociale, l'accroissement des inégalités pèse sur la croissance économique et réduit les perspectives (Organisation de coopération et de développement économiques, *Tous concernés : Pourquoi moins d'inégalité profite à tous*, Paris, 2015, chapitre 1, voir [http://www.oecd.org/fr/els/soc/Tous%20concernes\\_Chapitre1.pdf](http://www.oecd.org/fr/els/soc/Tous%20concernes_Chapitre1.pdf)).

Compte tenu de ce qui précède, les modèles et les sources de croissance économique, associés à des politiques de répartition cohérentes, influent fortement sur la lutte menée pour réduire la pauvreté et augmentent les chances de parvenir à un équilibre entre les dimensions économique, sociale et environnementale du développement.

Malheureusement, dans de nombreux pays, les inégalités entre les sexes font encore partie du paysage social. Les femmes se heurtent souvent à de nombreux obstacles lorsqu'elles cherchent à accéder au revenu, aux ressources et aux services, et elles sont surreprésentées dans les catégories pauvres et laissées pour compte. Les femmes âgées sont particulièrement vulnérables car elles sont victimes d'une double discrimination, en tant que femmes et en tant que personnes âgées, et sont souvent privées non seulement de revenus, mais aussi de l'égalité d'accès aux services publics. En l'absence de mesures nationales visant à éliminer la discrimination sexiste, la quête de l'égalité et de l'autonomisation des femmes est vouée à l'échec. Les États doivent continuer d'adopter, au plan national, des mesures spécifiques en faveur de l'égalité des sexes et garantir la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans leurs politiques, leurs programmes et leurs budgets.

L'International Council on Social Welfare est convaincu que la croissance économique doit être équitable pour tous les membres de la société, en particulier les catégories les plus pauvres, et créatrice d'emplois. La fusion des politiques macroéconomiques et des politiques sociales, dont la nécessité est soulignée ci-dessus, pourrait contribuer à une meilleure analyse de l'impact de l'emploi, l'idée étant de créer des possibilités d'emplois ou de les multiplier pour garantir des activités génératrices de revenus et, à terme, réduire la pauvreté. L'investissement dans le capital humain, la promotion de l'accès de tous à l'éducation et aux soins de santé et la garantie d'une protection sociale pour tous, considérés comme autant d'investissements susceptibles d'accroître les retombées sociales et économiques à long terme plutôt que comme des dépenses nationales, pourraient bénéficier à la société dans son ensemble.

Les initiatives de sensibilisation et l'action politique menées par l'International Council on Social Welfare dans le domaine de la protection sociale ne datent pas d'hier. L'International Council on Social Welfare envisage la protection sociale comme un droit fondamental et un investissement dans l'être humain, la considérant comme l'un des moyens qui ont fait leurs preuves de mettre fin à la pauvreté, à la précarité et à l'exclusion. Il est largement convenu, au sein de la communauté internationale, que le fait d'apporter une protection sociale à tous les membres de la société, encourageant ainsi la justice sociale, la cohésion sociale et la résilience, constitue une stratégie efficace en faveur du développement partagé. Toutefois, il

reste encore fort à faire dans ce sens à l'échelle nationale, par la promotion et la mise en œuvre des politiques en la matière.

Selon le dernier Rapport mondial sur la protection sociale (2017-2019) publié par le Bureau international du Travail, seuls 45 % de la population mondiale bénéficient effectivement d'au moins une prestation sociale, les 55 % restants, soit au moins 4 milliards de personnes, étant sans protection. Les lacunes en matière de couverture sont associées à un important sous-investissement dans la protection sociale, en particulier en Afrique, en Asie et dans les États arabes, ce qui expose les populations à la pauvreté, aux inégalités et à l'exclusion sociale tout au long de leur vie.

L'International Council on Social Welfare réitère donc son soutien à la Recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale qui a été adoptée en 2012 par l'Organisation internationale du Travail. Cet important document normatif offre des orientations pratiques aux fins de l'établissement de tels socles et de systèmes complets de sécurité sociale pour tous. Notre organisation est convaincue que pour traiter dans leur globalité les questions des inégalités et de la réduction de la pauvreté il faut établir des passerelles entre les droits fondamentaux et la protection sociale des personnes et des communautés. La protection sociale est un élément très important sinon vital de toute politique sociale progressiste attentive aux besoins des populations dès aujourd'hui et pour demain. La protection sociale universelle est un facteur propice à la protection des droits fondamentaux, à la valorisation du potentiel humain et à la réduction des disparités de revenus. Il incombe aux États de garantir un niveau minimum de sécurité sociale, c'est-à-dire un socle de protection sociale.

De concert avec ses partenaires de la Global Coalition for Social Protection Floors, l'International Council on Social Welfare affirme qu'une nouvelle initiative politique de haut niveau, à l'échelon international, visant à faire de la protection sociale une question à part entière, serait hautement souhaitable, en particulier dans le cadre de la concertation intergouvernementale et des négociations menées à l'ONU à la suite de l'adoption du Programme 2030. Pareil aboutissement des négociations multilatérales permettrait de tirer parti de la prise de conscience de plus en plus large du rôle important que les systèmes de protection sociale, notamment les socles, jouent dans la société. C'est dans cet esprit que, dans la présente déclaration, nous proposons aux États Membres qui siégeront à la cinquante-septième session de la Commission du développement social d'envisager l'élaboration d'un projet de résolution du Conseil économique et social portant sur les systèmes de protection sociale, notamment sur la création de socles. C'est là une étape politique nécessaire à la mise en place d'un système de protection sociale complet et universel. Nous encourageons vivement les délégations à tenir compte du lien étroit qui existe entre la protection sociale et une croissance économique durable, en faisant observer qu'une fois les socles de protection sociale mis en place et devenus opérationnels à l'échelle nationale, la réalisation de plusieurs cibles essentielles des objectifs de développement durable, à commencer par celle de la réduction de la pauvreté, devient alors possible.

Nous proposons que les éléments suivants, qui comportent des garanties élémentaires de sécurité sociale et forment un ensemble de biens et de services nécessaires définis à l'échelle nationale, soient visés dans cette résolution : a) les soins de santé essentiels, dont les soins de santé maternelle, dans le respect de critères de disponibilité, d'accessibilité, d'acceptabilité et de qualité ; b) la sécurité élémentaire de revenu pour les enfants, leur assurant l'accès à l'alimentation, à l'éducation et aux soins ; c) la sécurité élémentaire de revenu pour les personnes d'âge actif, en particulier dans les cas de maladie, de chômage, de maternité et d'invalidité ; d) la sécurité élémentaire de revenu pour les personnes âgées.

L'adoption d'une résolution du Conseil économique et social portant expressément sur les systèmes de protection sociale contribuerait pour beaucoup à appeler l'attention sur certains aspects essentiels de la protection sociale universelle, notamment sur les socles, ainsi que sur les multiples avantages que celle-ci présente pour la société, ce qui aurait pour effet de donner une plus forte résonance politique à la recommandation n° 202 de l'Organisation internationale du Travail. Elle donnerait le signal d'un engagement politique de haut niveau visant à faire progresser la protection sociale à tous les échelons. S'inscrivant dans le droit fil de la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, elle contribuerait de façon décisive à l'intégration des questions de protection sociale dans le programme de la Commission du développement social, ce qui faciliterait la mise en œuvre des conclusions concertées au niveau national, ainsi qu'un suivi régulier à l'échelle du système.

De nombreuses propositions de politique générale sont formulées dans ce domaine, notamment des théories avancées par des économistes, des philosophes, des spécialistes des sciences sociales et d'autres intellectuels de sensibilités politiques diverses, dans l'objectif de trouver des solutions innovantes en matière de protection sociale. L'une des propositions les plus audacieuses et les plus ambitieuses en la matière est celle du revenu minimum universel. Cette idée, qui a appelé l'attention des gouvernements, des universitaires, des professionnels et des médias, remet en cause de nombreux présupposés sur les prestations de protection sociale. Dans son rapport au Conseil des droits de l'homme, le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté a résumé en substance le principe de revenu minimum universel dans les termes suivants : « Au lieu d'allocations partielles, ce mécanisme garantit un socle de revenus ; au lieu d'être épisodiques, les versements sont réguliers ; au lieu d'être fondé sur les besoins, leur montant, forfaitaire, est identique pour tous ; au lieu de toutes sortes d'allocations en nature, les bénéficiaires touchent une allocation monétaire ; cette allocation est versée à chaque personne au lieu d'être versée uniquement aux foyers nécessiteux ; au lieu d'être soumis à diverses conditions, son bénéfice est inconditionnel ; au lieu d'exclure les plus fortunés, le mécanisme est universel ; au lieu d'être fondé sur le cumul des cotisations, son financement est avant tout fondé sur l'impôt. » (Assemblée générale, Conseil des droits de l'homme, trente-cinquième session, 6-23 juin 2017, Rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté en date du 22 mars 2017, [A/HRC/35/26](#)).

Bien que peu banale et très controversée, l'idée du revenu minimum universel ne devrait pas être balayée d'un revers de la main sous prétexte qu'elle est excessivement coûteuse et utopique. L'expérience des pays qui ont lancé des projets pilotes et des programmes fondés sur cette idée doit être étudiée avec soin. L'évolution de la nature du travail, la numérisation et l'automatisation croissante favorisent de nouvelles formes d'emploi, notamment l'emploi temporaire et l'emploi atypique, moins bien rémunérés, faisant émerger de nouveaux enjeux auxquels il est nécessaire trouver des réponses satisfaisantes. L'International Council on Social Welfare souscrit à la conclusion du Rapporteur spécial selon laquelle les débats sur les socles de protection sociale et le revenu de base doivent être menés de concert car les deux notions ont bien plus à offrir si l'on prend en considération, au lieu de les éluder, les synergies qui existent entre elles. Les avantages et les inconvénients du revenu minimum universel doivent faire l'objet d'examen et de débats plus approfondis, ce pour quoi la Commission du développement social offre un cadre propice. L'International Council on Social Welfare est favorable à une approche consistant à rechercher les synergies qui existent entre les notions de socle de protection sociale universel et de revenu minimum universel afin de les fusionner en une notion optimale adaptée aux contextes économique et social propres à chaque État Membre.